



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

banques et établissements financiers

Question écrite n° 1835

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi au sujet du comportement des banques vis-à-vis des commerçants et entrepreneurs. En effet, nombre d'entre eux rencontrent des difficultés avec les établissements bancaires, et ne se sentent pas soutenus par ces derniers. Le moindre incident ou la moindre difficulté de trésorerie se traduit par des menaces et des demandes de régularisation sans délai, ce qui oblige bien souvent l'entrepreneur à souscrire un emprunt afin de régulariser sa situation alors même qu'une garantie (assurance vie) est apportée. Cette situation semble être en décalage par rapport aux attentes d'un commerçant vis-à-vis de sa banque à laquelle il demande soutien et confiance, et non charges et frais supplémentaires. Les commerces sont sources de vie dans nos villes et il est nécessaire que les commerçants se sentent, et soient soutenus face aux aléas de leurs activités. Aussi, elle lui demande si des réflexions sont menées et si des solutions peuvent être apportées face aux comportements des établissements bancaires.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1835

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5021

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)